

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire,
Etaient présents : M. EHRHART Yves et Mme SPIELMANN France, Adjoints au Maire
Mme ROTH Silke, MM. HERRMANN Luc, Conseiller Municipal Délégué, DESCHAMPS
Joël, HOEFLER Thierry, Mmes TSCHUDY Isabelle, BOYER Alexandra, GLORIES Débora
est arrivée au point 24, M. FRITSCH Hubert, Mmes WIOLAND Céline, DE ALMEIDA
PIRES Sandra et M. BETSCH Pascal.

21. Procès-verbal de la séance du 3 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 3 mai 2021 est adopté à l'unanimité par tous les membres du Conseil Municipal présents.

22. Hintertitzenfeld – Projet d'aménagement

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'état d'avancement du projet d'aménagement de la Zone IAU, Rue des Champs, au lieu-dit « Hintertitzenfeld », du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Des propriétaires souhaitent se réunir dans la perspective d'engager les démarches liées à la création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA).

Le Conseil Municipal,

VU la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Barr en sa séance du 17 décembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le classement en zone IAU d'un ensemble de parcelles au lieu-dit « Hintertitzenfeld »,

VU l'article L.322-3-2 du Code de l'Urbanisme,
CONSIDERANT que les propriétaires sont majoritairement favorables à la création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le regroupement en Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA) de propriétaires, au lieu-dit « Hintertitzenfeld », sur une surface d'environ 1.60 hectare.

Adopté par 10 voix POUR et 4 Abstentions (Mme DE ALMEIDA PIRES Sandra, Messieurs EHRHART Yves, FRITSCH Hubert et HOEFLER Thierry).

23. Déclaration d'Intention d'Aliéner

La Commune a transmis à la Communauté de Communes la déclaration d'intention d'aliéner, sans intention de préempter, concernant la vente :

- Section n° 01 parcelle n°136 – 132 Rue de l'Eglise, bâti sur terrain propre, superficie de 3.66 ares.

24. Budget Primitif 2021 – Etat des taxes - Rectification

Madame le Maire explique que lors de l'établissement du calcul des bases d'imposition des différentes taxes pour l'année 2021 par les services de l'Etat, une erreur en notre faveur s'est glissée dans le calcul des bases.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications,

- REPREND et VOTE selon la délibération du 29 mars 2021 point 10. Fixation des taxes - Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux des taxes

foncières et de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2021 et « de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB 10.23 % (taux communal) + 13,17 % (taux départemental) soit 23.40 %, - de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

Taxe Foncière Propriétés Bâties :	23.40 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties :	41.71 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	0.00 % »
- ACCEPTE les nouvelles bases	
- CONSERVE les taux votés lors de la séance du 29 mars 2021.	

Adopté à l'unanimité.

25. Comptes rendus d'Activités 2020

A. SDEA – Commission locale Eau

Le compte-rendu d'activités 2020 « Eau potable » du SDEA a été transmis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

B. SDEA – Commission locale Assainissement

Le compte-rendu d'activités 2020 « Assainissement » du SDEA a été transmis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

C. Mission locale Sélestat

Le compte-rendu d'activités 2020 de la Mission Locale de Sélestat a été transmis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

D. Electricité de Strasbourg

Le compte-rendu d'activités 2020 d'Electricité de Strasbourg a été transmis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

26. Divers

A. Projet de stationnement – Rue de la Gare et Rue Kistrott

Monsieur EHRHART présente des statistiques relevées Rue de la Gare dans le sens Bernardswiller centre Goxwiller par le radar pédagogique communal pour les semaines du 30 mai au 6 juin et du 6 juin au 13 juin.

4200 passages ont été relevés par le radar, aussi bien par des cyclistes, motos, scooteurs, tracteurs, voitures et camions.

Les tranches statistiques sont :

- De 0 à 25 km/h,
- De 25 à 50 km/h,
- De 50 à 60 km/h,
- De 60 à 70 km/h,
- De 70 à 80 km/h,
- De 80 à 90 km/h,
- De 90 à plus de 100 km/h,

Sur une route limitée à 50 km/h en agglomération.

La première semaine, il y avait deux véhicules dépassant les 100 km/h et un véhicule dans la tranche horaire entre minuit et 6 heures du matin.

Une moyenne pour la première semaine de 7.40 % de véhicules en excès de vitesse toutes catégories confondues.

Pour la deuxième semaine, 6.50 % de véhicules en excès de vitesse toutes catégories confondues.

Il est relevé qu'il y a une tendance à l'accélération au lieu d'une décélération lors de la circulation sur cette portion de voirie.

Selon l'analyse des données, des tranches horaires seront retenues pour cibler des verbalisations futures.

Le radar sera placé dans le sens Rue Principale vers Bernardswiller, puis Rue Kistrott dans les deux sens afin de connaître le nombre de véhicules circulant effectivement sur ces routes.

Le projet de stationnement le long de la Rue de la Gare et de la Rue Kistrott est présenté aux Conseillers Municipaux. Deux trois petites modifications/ajustements vont être prises en compte par rapport à l'environnement proche, accès de terrain et croisement ainsi que les passages piétons à matérialiser. Les places de stationnement empiéteront la chaussée afin que la Rue de la Gare ait une bande de roulement de 5.5 m à 6 m.

Concernant la Rue Kistrott, il y a en prévision deux chicanes matérialisées au sol par zébra, avec des jardinières pour les délimiter et des priorités dans le sens de circulation.

Après validation des deux projets par le représentant de la Collectivité Européenne d'Alsace, une réunion de présentation sera proposée aux riverains pour répondre aux différentes questions et approbation pour la mise en place des dispositifs.

B. Retraite de Madame SENGEL Sylvie

Madame SENGEL Sylvie a fait part de son départ à la retraite à compter du 1^{er} août 2021.

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE le départ à la retraite de Madame SENGEL Sylvie à partir du 1^{er} août 2021,
- le poste sera mis en vacance au Centre de Gestion du Bas-Rhin, une fiche de poste avec les attributions et les missions sera mise à jour.
- CHARGE Madame le Maire des formalités administratives et de recrutement.

Adopté à l'unanimité.

C. Terrains « Alzenaureben » section n° 12 parcelles n° 189 à 192

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur TRAPP Laurent proposant d'acheter les parcelles n°189 à n°192 de la section n° 12 pour un prix de 500.00 € l'are, terrains qu'il a entretenus jusqu'à présent. Ces parcelles sont en zone jardin et directement accolées à sa propriété et sans accès direct à la voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de vendre les parcelles n° 189 à n° 192 pour une superficie totale de 1.85 are de la section n° 12 à Monsieur TRAPP Laurent au prix de 500.00 € l'are, les frais notariaux étant à la charge de l'acquéreur.
- CHARGE Madame le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour la vente de ce bien,

- 06.2021-----
- AUTORISE, Madame le Maire à signer l'acte de vente au nom de la Commune de Goxwiller.

Adopté par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. HOEFLER Thierry)

D. Rue des Bois – Alignement

Suite au dépôt d'un permis d'aménager et examen de l'alignement prévu de la Rue des Bois, le géomètre a été sollicité afin de prolonger l'alignement de la Rue des Bois jusqu'à la Route de Valff.

Le permis d'aménager a été retiré par les propriétaires actuels.

Cet alignement permettra à la Commune d'agrandir la voirie d'environ 1 mètre. Un poteau électrique supplémentaire sera installé en limite des propriétés n° 6 et n° 8.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE du prolongement de l'alignement de la Rue des Bois,
- DEMANDE la rétrocession à la Commune de l'élargissement de la chaussée,
- AUTORISE Madame Suzanne LOTZ, Maire de Goxwiller d'entreprendre les démarches nécessaires et à signer les documents administratifs et notariés.

Adopté à l'unanimité.

E. Dépôt de plainte – Dégradation à la Maison des Sports – Rue de la Gare

Madame Suzanne LOTZ, Maire de Goxwiller et Monsieur GRUCKER Arnaud, Président de l'Union Sportive de Goxwiller ont déposé plainte à la Gendarmerie d'Obernai suite à des dégradations constatées sur le mobilier (tables mange debout...) de la Maison des Sports.

F. Association Tradition et Culture – section « Peinture »

L'Association Tradition et Culture a créé une section « peinture » et c'est Madame PAULUS Riquette qui sera la personne à contacter. Cet atelier aura lieu à la Maison des Associations – Rue du Four, les vendredi après-midi.

G. Dépôt volontaire du vieux papier

La benne pour le dépôt de vieux papier est en place au parking de la Salle Socioculturelle Rue du Vignoble, depuis le lundi 14 juin 2021 jusqu'au lundi 21 juin 2021 au matin. Madame le Maire précise que lors du Conseil d'Ecole, elle a fait part du mécontentement de citoyens quant au non-ramassage par l'école et les parents d'élèves.

H. Boîte à Pain chaud

Un artisan boulanger demande l'autorisation d'implanter une boîte à Pain chaud.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- SOUHAITE ne pas voir l'implantation de ce distributeur de pain.

Adopté à l'unanimité.

I. Repos dominical

Il est rappelé que tondre le gazon ou autres travaux d'entretien bruyants sont interdits le dimanche après-midi et que le repos dominical du voisinage doit être respecté.

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du Conseil Municipal du 14 juin 2021

06.2021

J. Information – Urbanisme

Tous travaux de ravalement, de peinture, changement de fenêtres ou fenêtres de toit type Vélux, portes de garage, d'entrée ou de portail, de clôture, ou de construction en vue d'agrandissement d'une habitation, d'une terrasse, ou la mise en place d'une pergola, d'un carpot, d'un abri de jardin ou de construction d'une piscine est soumis à déclaration urbanistique auprès du secrétariat de Mairie.

La réglementation et le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est accessible sur le site de la Commune.

Suivent les signatures au registre

Pour copie certifiée conforme

Le Maire :



Suzanne LOTZ

